

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/UKR/89

4 décembre 2000

(00-5228)

Groupe de travail de
l'accèsion de l'Ukraine

Original: anglais

ACCESSION DE L'UKRAINE

Application de la loi dans les domaines très prioritaires du cadre touchant au commerce:
Redevances douanières, Évaluation en douane, Licences d'importation, Obstacles
techniques au commerce, Mesures sanitaires et phytosanitaires, Moyens
de faire respecter les droits de propriété intellectuelle

La Commission gouvernementale de l'accèsion de l'Ukraine à l'OMC a fait parvenir au Secrétariat les renseignements suivants en demandant qu'ils soient communiqués aux membres du Groupe de travail.

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
Redevances douanières		
Résolution n° 65 du 27 janvier 1997 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative aux "Taux des redevances douanières"	Redevances douanières pour le dédouanement des marchandises et autres biens.	Conforme.
Résolution n° 1034 du 15 juin 1999 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative aux "Règlements sur les redevances douanières aux points de passage de la frontière de l'État ukrainien"	Redevances pour les services fournis en ce qui concerne le contrôle écologique, vétérinaire et phytosanitaire et les péages routiers pour les véhicules et autres engins montés sur des châssis d'automobiles, lors de leur passage sur les routes ukrainiennes (taxe unifiée).	Non conforme. <u>Propositions pour l'harmonisation de la loi:</u> Le Ministre de l'économie a préparé une loi "Portant modification de la Loi de l'Ukraine n° 1212-XIV du 4 novembre 1999, relative à l'introduction d'une taxe unifiée perçue au moment du franchissement de la frontière de l'État ukrainien". Lorsqu'elle sera approuvée (actuellement, la loi est examinée par le Conseil des ministres de l'Ukraine), la loi abrogera la Résolution pertinente et le montant de la taxe unifiée sera déterminé conformément à la loi.
Évaluation en douane		
Résolution n° 1598 du 5 octobre 1998 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative à "L'adoption de la procédure servant à déterminer la valeur en douane des marchandises et autres articles franchissant la frontière de l'État ukrainien"	Les méthodes d'évaluation en douane ne sont pas clairement déterminées. Dans le cas où la valeur déclarée en douane des marchandises et autres articles ne correspond manifestement pas ou si son calcul est impossible, les autorités douanières déterminent de manière séquentielle leur valeur en douane sur la base de la valeur de marchandises et autres articles identiques ou des prix pour des marchandises analogues.	Les méthodes d'évaluation des droits de douane ne sont pas conformes à l'article VII du GATT de 1994 ni à l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII. <u>Propositions pour l'harmonisation de la loi:</u> Le projet de Code des douanes de l'Ukraine, approuvé par la Verkhovna Rada lors de sa première lecture le 16 décembre 1998, prévoit des méthodes d'évaluation en douane conformes aux règles et prescriptions obligatoires des accords GATT/OMC.
Licence d'importation		
La liste des produits assujettis à des licences d'importation et d'exportation et à des quotas en 2000, est établie par la Résolution n° 4 du 6 janvier 2000 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative à la "Liste de produits assujettis à des licences d'importation et d'exportation et à des quotas"	Le Ministère de l'économie de l'Ukraine est désigné comme autorité chargée de délivrer les licences, succédant au Ministère des relations économiques extérieures et du Commerce de l'Ukraine pour les questions touchant à la coordination dans le domaine du commerce international, conformément à l'Ordonnance n° 893 du 2 août 1996 du Ministère des relations économiques extérieures et du Commerce de l'Ukraine. À partir de mai 2000, le prix d'une licence d'importation est fixé à UAH 255. ¹	Conforme.
	1. Produits chimiques pour la protection des plantes et les régulateurs de croissance des plantes (Les licences sont assujetties à l'approbation du laboratoire gouvernemental central de la fertilité des sols et de la protection des plantes du Ministère de la politique agricole.)	

¹ Le paiement est effectué sur le symbole 069 de la banque et le code de classification du budget 14060200. Le compte pour transférer les fonds nécessaires à la délivrance de la licence d'importation sera défini conformément à ces données au Ministère des finances du pays où l'importateur est accrédité.

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
	2. Insecticides pour lutter contre les insectes domestiques et les rongeurs (Les licences sont assujetties à l'approbation de la Commission chimique ukrainienne; les produits chimiques en sprays sont assujettis à l'approbation du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles.)	
	3. Produits pharmaceutiques (Les licences sont assujetties à l'approbation du Ministère de la protection de la santé; les produits de beauté et les produits de soins du corps en sprays – également du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles; les substances tensioactives utilisées pour l'agriculture en association avec des pesticides – également du laboratoire gouvernemental central de la fertilité des sols et de la protection des plantes du Ministère de la politique agraire.)	
	4. Produits de beauté et produits de soins du corps (Les licences sont assujetties à l'approbation du Ministère de la protection de la santé; les produits de beauté et produits de soins du corps en sprays – également du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles; les substances tensioactives utilisées pour l'agriculture en association avec des pesticides – également du laboratoire gouvernemental central de la fertilité des sols et de la protection des plantes du Ministère de la politique agraire.)	
	5. Médicaments vétérinaires (Les licences sont assujetties à l'approbation du Département État pour la médecine vétérinaire du Ministère de la politique agraire.) Les matrices et moules pour les phonogrammes uniquement (Les licences sont assujetties à l'approbation du Ministère de l'éducation et des sciences.)	
	6. Substances détruisant la couche d'ozone et produits contenant de telles substances (Les licences sont assujetties à l'approbation du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles.)	

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
Obstacles techniques au commerce		
Décret n° 46-93 du 10 mai 1993 du Conseil des ministres de l'Ukraine relatif à "La normalisation et à la certification"	Détermine les principes du système de normalisation et de certification en Ukraine (obstacles techniques au commerce).	<p>Non conforme.</p> <p><u>Propositions pour l'harmonisation des lois (cas par cas):</u></p> <p>Approbation du projet de Loi de l'Ukraine relative à "La normalisation".</p> <p>Approbation du projet de Loi de l'Ukraine relative à "L'évaluation de la conformité". Préparation et promulgation de la Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine relative aux "Règlements techniques" mettant en application les conditions de l'Accord et des Directives 98/34/CE, 98/48/CE, prévoyant la notification des modifications des normes et règlements techniques.</p> <p>Application de la Résolution n° 84 du 1^{er} février 1995 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative à "La création de la base nationale automatisée de données".</p> <p>Préparation et application de la Norme nationale "Règles de notification aux autres Membres".</p> <p>Révision des normes prioritaires du système gouvernemental de normalisation. Réduction de la liste des marchandises assujetties à la certification obligatoire.</p>
		<p>Développement et application des normes comme suit:</p> <p>- "Système national de normalisation. Règles et directives relatives à l'adoption et à l'application des normes internationales";</p> <p>- "Système national de normalisation. Code des règles établies de normalisation".</p>
Décret du Conseil des ministres de l'Ukraine relatif au "Contrôle gouvernemental de la conformité aux normes, à la réglementation et à la responsabilité en cas de violations"	Introduit la supervision du gouvernement sur la qualité durable des produits certifiés, les règlements des essais de rendement.	Sera révisé au moment de la promulgation de la Loi de l'Ukraine relative à "L'évaluation de la conformité", à la "Responsabilité du fournisseur pour la fabrication et la distribution de produits dangereux et de qualité inférieure".
Résolution n° 1211 du 4 novembre 1997 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative à "L'approbation de la procédure pour le dédouanement des marchandises importées (produits) assujetties à la certification obligatoire en Ukraine"	Détermine les règles du dédouanement des marchandises étrangères (produits) assujetties à la certification obligatoire.	La Résolution n° 1672 du 8 novembre 2000 du Conseil des ministres de l'Ukraine amende le paragraphe 3 de la "Procédure de dédouanement des marchandises importées (produits) assujetties à la certification obligatoire en Ukraine".
Règlements pour la certification obligatoire des appareils électriques domestiques et des équipements et pièces détachées comparables	Déterminent les règles, l'ordre et les processus de certification.	<p>Non conforme.</p> <p>Seront révisés au moment de l'approbation de la Loi de l'Ukraine relative à "L'évaluation de la conformité" et des nouveaux règlements conformes aux Directives CE 73/23CEE, 89/336CEE, 93/68CEE, 92/31CE de la nouvelle approche.</p>
Règlements relatifs à la certification obligatoire de gammes spécifiques de produits	Déterminent les règles, l'ordre et les processus de certification.	Seront révisés au moment de l'approbation de la Loi de l'Ukraine relative à "L'évaluation de la conformité" et des règlements pertinents.

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
Règlements relatifs à l'exécution de la certification des marchandises étrangères fabriquées en tant que produits en série	L'ordre n° 633 du 18 août 1998 du Comité gouvernemental pour la normalisation, la métrologie et la certification des produits étrangers, en particulier, les règles de l'évaluation des demandes, la création de commissions et les critères de prise de décisions. En ce qui concerne les règles applicables au processus d'évaluation de la conformité, les mêmes sont appliquées à la fois aux produits fabriqués localement et aux produits étrangers. Les règles de l'évaluation de la conformité couvrent des questions comme celle de la conformité à des normes en vigueur, l'ordre des essais, le montant et le type de taxes perçues, la disponibilité des informations, etc.	Sera révisé au moment de l'approbation de la Loi de l'Ukraine relative à "L'évaluation de la conformité".
DSTU 3410-96 UkrSEPRO Systèmes de certification. Prescriptions	La Norme détermine les principes sous-jacents, le cadre et les règles du système national de certification.	Seront révisés au moment de l'approbation de la Loi de l'Ukraine relative à "L'évaluation de la conformité".
DSTU 3411-96 UkrSEPRO Systèmes de certification. Prescriptions concernant les organismes de certification et procédures relatives à leur accréditation	Préparés conformément aux conditions de la Directive ISO/CEI 39, 56, 65, des Directives ISO 27 et EN45011.	Seront révisés au moment de l'approbation des Lois de l'Ukraine relatives à "L'accréditation des organismes d'assurance de la conformité", "L'évaluation de la conformité".
DSTU 3412-96 UkrSEPRO Systèmes de certification. Prescriptions concernant les laboratoires d'examens et procédures relatives à leur accréditation	Préparés conformément aux conditions des Directives ISO/CEI 25, et EN45001.	Seront révisés au moment de l'approbation des Lois de l'Ukraine relatives à "L'accréditation des organismes d'assurance de la conformité", "L'évaluation de la conformité".
DSTU 3413-96 UkrSEPRO Systèmes de certification. Procédures de certification	Préparés conformément aux conditions des Directives ISO/CEI 7, 28, 60.	Seront révisés au moment de l'approbation des Lois de l'Ukraine relatives à "L'évaluation de la conformité".
Mesures sanitaires et phytosanitaires		
Loi de l'Ukraine n° 4004-XII du 24 février 1994 relative à "La protection sanitaire et à la protection de la population contre les épidémies" Loi de l'Ukraine n° 771 du 23 décembre 1997 relative à "La qualité et à l'innocuité des produits alimentaires et matières premières alimentaires" Loi de l'Ukraine n° 1645-14 du 6 avril 2000 relative à "La protection de la population contre les maladies infectieuses"	L'article 16 de la Loi de l'Ukraine n° 4004-XII du 24 février 1994 relative à "La sécurité sanitaire et à la protection de la population contre les épidémies", prévoit les règles pour l'importation, la distribution et la consommation de produits. Les entreprises, organisations et personnes privées ont le droit d'importer des matières premières et des produits finis (produits, équipements, équipement technologique de fabrication), de distribuer et consommer/appliquer en Ukraine seulement si des données sont disponibles au sujet de l'innocuité de ces produits pour les humains. Le bureau du médecin chef sanitaire de l'Ukraine identifie la liste et le contenu de ces données. Au cas où les données sur la sécurité ne sont pas facilement disponibles, l'importation, la distribution et la consommation de produits étrangers sont autorisées si une assurance positive est obtenue de la part de la commission gouvernementale d'experts sanitaires.	Non conforme. <u>Propositions pour l'harmonisation de la loi:</u> Pour compléter l'article 16 et les autres conditions stipulant que les données sur l'innocuité (des produits, matières premières, équipements, etc.) pour la santé des personnes et les mesures sanitaires de prévention (élimination) de leur influence négative, sont établies par l'Officier Supérieur sanitaire gouvernemental de l'Ukraine en tenant compte des normes, instructions et recommandations internationales. Pour adopter le projet de Loi de l'Ukraine relative à "L'examen par des experts gouvernementaux des conditions sanitaires et d'hygiène".
Ordonnance n° 190 du 20 octobre 1995 du Ministère de la protection de la santé relative à "L'exécution de l'examen par des experts sanitaires gouvernementaux de la conception, fabrication et consommation de produits potentiellement dangereux".	L'Ordonnance détermine les règles de l'exécution des examens par des experts et la liste des produits alimentaires assujettis à des essais obligatoires devant être effectués par les organismes sanitaires gouvernementaux.	Conforme.

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
<p>Ordonnance du Ministère de la protection de la santé relative aux "Taxes perçues pour les services rendus par les organismes sanitaires gouvernementaux aux organisations et entreprises commerciales privées et publiques"</p> <p>Résolution n° 1138 du 17 septembre 1996 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative à "L'approbation de la liste des services rendus par les organismes gouvernementaux de la protection de la santé et les institutions médicales de l'enseignement supérieur"</p> <p>Résolution du Conseil des ministres de l'Ukraine "Portant modification de la Résolution n° 1138 du 17 septembre 1996 et n° 449 du 12 mai 1997 du Conseil des ministres de l'Ukraine"</p>	<p>Ces règlements déterminent les taxes pour la réalisation d'essais sanitaires et la délivrance des documents respectifs.</p>	<p>Conforme.</p>
<p>Loi de l'Ukraine n° 567/96-BP du 5 décembre 1996 relative à "La médecine vétérinaire".</p>	<p>Le Département d'État pour la médecine vétérinaire du Ministère de la politique agraire de l'Ukraine est autorisé par le gouvernement ukrainien à effectuer le contrôle vétérinaire.</p> <p>Le franchissement de la frontière de l'État ukrainien par des cargaisons relevant de la compétence des autorités vétérinaires gouvernementales et comprenant des articles et matériels transportant potentiellement des organismes pathogènes dangereux pour les animaux, est assujéti au contrôle vétérinaire obligatoire.</p> <p>Le dédouanement est considéré comme terminé lorsque le contrôle vétérinaire effectué par des experts des organismes vétérinaires régionaux pertinents et des experts des bureaux de douane et des postes de contrôle douanier, est achevé.</p> <p>L'importation, l'exportation et le transit à travers le territoire de l'Ukraine de cargaisons relevant de la compétence des autorités sanitaires gouvernementales, l'entrée de véhicules assujéti au contrôle vétérinaire, sont assujéti à la présentation des documents pertinents, comme exigé par les accords internationaux et conformément aux conditions des contrôles vétérinaires.</p>	<p>Conforme.</p>
<p>Résolution n° 264 du 2 mars 1998 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative à "La réglementation du service régional du contrôle vétérinaire gouvernemental à la frontière de l'État ukrainien et le transport du Département d'État de la médecine vétérinaire du Ministère de l'agriculture de l'Ukraine"</p>	<p>Les organismes régionaux de contrôle vétérinaire gouvernemental à la frontière de l'État ukrainien et de transport sont nommés pour appliquer la conformité aux conditions du contrôle vétérinaire gouvernemental pendant le transport international et national de toutes classes d'animaux, produits et éléments d'origine animale, biologique, microbienne, traces de virus et champignons, articles de collection d'origine animale, médicaments vétérinaires et produits et matériels transportant potentiellement des organismes pathogènes dangereux pour les animaux et autres cargaisons assujéti au contrôle vétérinaire.</p>	<p>Conforme.</p>

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
	<p>Par ailleurs, les organismes régionaux de contrôle vétérinaire gouvernemental effectuent le contrôle de la conformité vétérinaire des documents, l'examen clinique des animaux, l'examen vétérinaire par des experts des matériels et produits d'origine animale et végétative, des aliments pour animaux, des substances destinées aux médicaments vétérinaires, durant leur importation, exportation et transit à travers le territoire de l'Ukraine.</p> <p>Les conditions de la quarantaine des plantes sont destinées à protéger le territoire de l'Ukraine de l'importation et de la propagation de parasites, organismes pathogènes et graines de mauvaises herbes inexistantes en Ukraine.</p> <p>L'Inspection gouvernementale centrale pour la quarantaine des plantes du Ministère de la politique agricole de l'Ukraine, est autorisée par le gouvernement ukrainien à effectuer le contrôle vétérinaire.</p> <p>Tous les éléments et articles assujettis à la quarantaine des plantes qui sont transportés au-delà de la frontière de l'État ukrainien et des limites des zones spéciales soumises à quarantaine, sont assujettis au contrôle phytosanitaire.</p>	
Loi de l'Ukraine n° 3348-XII du 30 juin 1993 relative à "La quarantaine des plantes"	<p>Les matériels assujettis à la quarantaine des plantes peuvent être introduits en Ukraine s'ils ont un:</p> <ul style="list-style-type: none"> - certificat phytosanitaire délivré par les organismes gouvernementaux appliquant la quarantaine et la protection des plantes du pays exportateur; et - une licence d'importation soumise à quarantaine délivrée par l'Inspection gouvernementale centrale pour la quarantaine des plantes de l'Ukraine. <p>Le dédouanement des cargaisons est effectué lorsque le contrôle phytosanitaire est terminé.</p> <p>Des exemplaires du certificat phytosanitaire et des conditions de délivrance du certificat sont identifiés par l'Inspection gouvernementale centrale pour la quarantaine des plantes de l'Ukraine, conformément aux conditions des conventions internationales.</p> <p>Des exemplaires de la licence d'importation soumise à quarantaine et des règles de délivrance de la licence sont identifiés par l'Inspection gouvernementale centrale pour la quarantaine des plantes de l'Ukraine.</p>	Conforme. Par ailleurs, la loi a été préparée "Portant modification de la Loi de l'Ukraine relative à la "Quarantaine des plantes"", dans laquelle les directives du Conseil de l'Europe n° 79/93 de 1998, sont considérées.
Résolution n° 953 du 24 novembre 1993 du Conseil des ministres de l'Ukraine relative aux "Taxes perçues pour l'inspection de matériels assujettis à la quarantaine et les services fournis aux entreprises, organisations et personnes"	Taxe pour l'inspection des matériels soumis à quarantaine.	Conforme.

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
Résolution n° 892 du 28 octobre 1993 relative à "La Charte du bureau gouvernemental de la quarantaine des plantes de l'Ukraine"	Liste de marchandises assujetties au contrôle de la quarantaine: semences et matériels pour semilles, plantes agricoles, forestières et décoratives et leurs éléments constitutifs (pousses, bulbes, fœtus) et autres produits végétatifs qui pourraient transporter potentiellement des parasites, des maladies des plantes et des graines de mauvaises herbes, des spores et champignons, des virus, des ankylostomes, des tiques, insectes, collections, herbariums, spécimens, outils agricoles, engins utilisés pour la culture, produits industriels spécialisés, emballages et marchandises fabriqués à partir de matériels d'origine végétative qui pourraient transporter potentiellement des parasites, des maladies des plantes et des graines de mauvaises herbes, des monolithes et échantillons de sol, et véhicules provenant de pays étrangers et de régions ukrainiennes sous régime spécial de quarantaine.	Conforme. Par ailleurs, les modifications respectives seront introduites après l'adoption de la Loi de l'Ukraine "Portant modification de la Loi de l'Ukraine relative à la "Quarantaine des plantes"".
Moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle		
Constitution de l'Ukraine (articles 41 et 54) Loi de l'Ukraine n° 3792 du 23 décembre 1993 relative au "Droit d'auteur et droits connexes".	Fournit le cadre pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle en Ukraine.	Conforme. <u>Propositions pour l'harmonisation de la loi:</u> Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modifications de la Loi de l'Ukraine relative au "Droit d'auteur et droits connexes" prévoit l'ajustement du paragraphe 1, de l'article 53 de la Loi de l'Ukraine relative au "Droit d'auteur et droits connexes" aux prescriptions de l'Accord sur les ADPIC, article 50, prévoyant que les autorités judiciaires auront le pouvoir d'ordonner des actions immédiates et efficaces dans le cas de tout type de violation des droits de la propriété intellectuelle. Le projet de loi ci-dessus a été approuvé par la Verkhovna Rada de l'Ukraine lors de la seconde lecture, le 2 novembre 2000.
Loi de l'Ukraine n° 3687-XII du 15 décembre 1993 relative à "La protection des droits sur les inventions et les modèles d'utilité", comme mise à jour dans la Loi de l'Ukraine n° 1771-III du 1 ^{er} juin 2000 "Portant modification de la Loi de l'Ukraine relative à "La protection des droits sur les inventions et les modèles d'utilité"".	La loi fournit le cadre pour les relations résultant de l'acquisition et de l'exercice des droits de la propriété intellectuelle pour les inventions et prototypes en Ukraine. La loi prévoit la responsabilité en cas de violation des droits des détenteurs de brevets.	Conforme. Les clauses prévoyant la responsabilité en cas d'application illégale de l'invention ayant pour conséquence des dommages matériels, sont incorporées dans le Code pénal de l'Ukraine.
	Tout empiètement sur les droits des brevets est considéré comme une infraction assujettie à responsabilité, conformément à la Loi de l'Ukraine en vigueur. Le détenteur d'un droit de brevet a le droit de demander l'arrêt des actions représentant l'infraction et une compensation appropriée pour le préjudice subi à cause de ces mesures. Les conflits découlant de l'application de cette loi seront réglés par un tribunal d'arbitrage, conformément à la Loi de l'Ukraine.	Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle", prévoit des modifications au Code pénal de l'Ukraine, au Code de procédure pénale de l'Ukraine, au Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi et au Code des douanes de l'Ukraine. Lorsque les lois ci-dessus auront été approuvées, la Loi de l'Ukraine sera parfaitement conforme aux conditions des accords GATT/OMC, en ce qui concerne les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
Loi de l'Ukraine n° 3770 du 23 décembre 1993 relative à "La protection des droits de l'esthétique industrielle"	<p>La Loi fournit le cadre pour les relations résultant de l'acquisition et de l'exercice des droits de la propriété intellectuelle dans le domaine de l'esthétique industrielle en Ukraine.</p> <p>La loi prévoit la responsabilité en cas de violation des droits des détenteurs de brevets.</p> <p>Tout empiètement sur les droits du détenteur de brevet est considéré comme une infraction assujettie à responsabilité, conformément à la Loi de l'Ukraine en vigueur. Le détenteur d'un droit de brevet a le droit de demander l'arrêt des actions représentant l'infraction et une compensation appropriée pour le préjudice subi à cause de ces mesures. Les conflits découlant de l'application de cette loi seront réglés par un tribunal d'arbitrage, conformément à la Loi de l'Ukraine.</p>	<p>Conforme.</p> <p>Les clauses prévoyant la responsabilité en cas d'application illégale de l'esthétique industrielle ayant pour conséquence des dommages matériels, sont incorporées dans le projet de Code pénal de l'Ukraine.</p> <p>Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle," prévoit des modifications au Code pénal de l'Ukraine, au Code de procédure pénale de l'Ukraine, au Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi et au Code des douanes de l'Ukraine.</p> <p>Lorsque les lois ci-dessus auront été approuvées, la Loi de l'Ukraine sera parfaitement conforme aux conditions des accords GATT/OMC, en ce qui concerne les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.</p>
Loi de l'Ukraine n° 3689 du 15 décembre 1993 relative à "La protection des droits des marques de fabrique et marques de service"	<p>La loi fournit le cadre pour les relations résultant de l'acquisition et de l'exercice des droits de la propriété intellectuelle pour les marques de fabrique des marchandises et services en Ukraine.</p>	<p>Conforme.</p> <p>Les clauses prévoyant la responsabilité en cas d'application illégale des marques de fabrique pour les marchandises et services ayant pour conséquence des dommages matériels, sont incorporées dans le projet de Code pénal de l'Ukraine.</p>
	<p>La loi fournit le cadre pour les relations résultant de l'acquisition et de l'exercice des droits de la propriété intellectuelle pour les marques de fabrique des marchandises et des services en Ukraine.</p> <p>La loi prévoit la responsabilité en cas de violation des droits des détenteurs de brevets.</p> <p>Tout empiètement sur les droits du détenteur de brevet est considéré comme une infraction assujettie à responsabilité, conformément à la Loi de l'Ukraine en vigueur. Le détenteur de brevet a le droit d'exiger l'arrêt des actions représentant l'infraction et une compensation appropriée pour le préjudice subi à cause de ces mesures. Les conflits découlant de l'application de cette loi seront réglés par un tribunal d'arbitrage, conformément à la Loi de l'Ukraine.</p>	<p>Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine sur l'application de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle", prévoit les modifications au Code pénal de l'Ukraine, au Code de procédure pénale de l'Ukraine, au Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi et au Code des douanes de l'Ukraine.</p> <p>Lorsque les lois ci-dessus auront été approuvées, la Loi de l'Ukraine sera parfaitement conforme aux conditions des accords GATT/OMC, en ce qui concerne les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.</p>
Loi de l'Ukraine n° 3116 du 21 avril 1993 relative à "La protection des droits sur les variétés de plantes"	<p>La loi fournit le cadre pour les relations résultant de l'acquisition, de l'exercice, de l'application, de l'exclusion et de l'annulation des droits de la propriété intellectuelle pour les variétés de plantes en Ukraine.</p>	<p>Conforme</p>

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
<p>Loi de l'Ukraine n° 621 du 5 novembre 1997 relative à "La protection des droits relatifs aux topographies de circuits intégrés"</p>	<p>La loi fournit le cadre pour les relations résultant de l'acquisition et de l'exercice des droits de la propriété intellectuelle pour les topographies de circuits intégrés en Ukraine.</p> <p>La loi prévoit la responsabilité en cas de violation des droits des détenteurs d'enregistrement de topographie de circuit intégré.</p> <p>La violation des droits des détenteurs d'enregistrement de topographie de circuit intégré est assujettie à responsabilité, conformément à la Loi de l'Ukraine en vigueur. Le détenteur d'enregistrement de topographie de circuit intégré a le droit de demander l'arrêt des actions représentant l'infraction et une compensation appropriée pour le préjudice subi à cause de ces mesures. Les conflits découlant de l'application de cette loi seront réglés par un tribunal d'arbitrage, conformément à la Loi de l'Ukraine.</p>	<p>Conforme.</p> <p>Les clauses prévoyant la responsabilité en cas d'application illégale de la topographie des circuits intégrés ayant pour conséquence des dommages matériels, sont incorporées dans le projet de Code pénal de l'Ukraine.</p> <p>Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle", prévoit des modifications au Code pénal de l'Ukraine, au Code de procédure pénale de l'Ukraine, au Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi et au Code des douanes de l'Ukraine.</p> <p>Lorsque les lois ci-dessus auront été approuvées, la Loi de l'Ukraine sera parfaitement conforme aux conditions des accords GATT/OMC, en ce qui concerne les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Loi de l'Ukraine n° 752-14 du 16 juin 1999 relative à "La protection des droits relatifs à l'indication de l'origine géographique des marchandises"</p>	<p>La loi fournit le cadre pour l'application des droits relatifs à l'indication de l'origine des marchandises en Ukraine et régleme les relations résultant de l'acquisition, de l'exercice et de la protection de ces droits.</p> <p>La loi prévoit la responsabilité en cas de violation des droits relatifs à l'indication de l'origine des marchandises.</p> <p>Tout empiètement sur les droits du détenteur de brevet relatifs à l'indication requise enregistrée de l'origine des marchandises est assujetti à la responsabilité civile, administrative ou pénale, conformément à la Loi de l'Ukraine en vigueur.</p> <p>Le détenteur de brevet a le droit de s'adresser au tribunal pour demander l'arrêt des actions représentant l'infraction et une compensation appropriée pour le préjudice subi à cause de ces mesures.</p>	<p>Conforme.</p> <p>Les clauses prévoyant la responsabilité en cas d'application illégale de l'indication de l'origine des marchandises ayant pour conséquence des dommages matériels, sont incorporées dans le projet de Code pénal de l'Ukraine.</p> <p>Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle", prévoit des modifications au Code pénal de l'Ukraine, au Code de procédure pénale de l'Ukraine, au Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi et au Code des douanes de l'Ukraine.</p> <p>Lorsque les lois ci-dessus auront été approuvées, la Loi de l'Ukraine sera parfaitement conforme aux conditions des accords GATT/OMC, en ce qui concerne les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle.</p>
<p>Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la loi</p>	<p>Le Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi prévoit les procédures administratives seulement dans les cas impliquant une infraction aux droits des modèles audiovisuels et des phonogrammes (paragraphe 9, article 164).</p>	<p>Non conforme à l'Accord sur les ADPIC, article 49, en ce qui concerne le déclenchement des procédures administratives.</p> <p><u>Propositions d'harmonisation de la loi:</u></p> <p>Le projet de Loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle", prévoit l'incorporation d'un nouvel article 51-2 dans le Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi, conforme aux conditions de l'Accord sur les ADPIC, article 49.</p>

Lois et règlements		Nature des différences entre la loi et les règles et prescriptions obligatoires des Accords de l'OMC, et modifications proposées
Code pénal de l'Ukraine	Responsabilité pénale pour infraction à la loi sur le droit d'auteur (article 136).	L'article 136 du Code pénal de l'Ukraine n'est pas conforme à l'Accord sur les ADPIC, article 61, en ce qui concerne l'application des procédures pénales appropriées en cas d'infraction à la loi sur le droit d'auteur à l'échelle commerciale. <u>Propositions pour harmonisation de la loi:</u> Le projet de loi de l'Ukraine "Portant modification de certains Actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas d'infraction aux droits de la propriété intellectuelle", prévoit l'ajustement de l'article 136 du Code pénal de l'Ukraine, conformément aux prescriptions de l'Accord sur les ADPIC, article 61.
Projet de loi de l'Ukraine "Portant modification de certains actes législatifs de l'Ukraine relatifs à l'aggravation de la responsabilité en cas de violation des droits de la propriété intellectuelle"	La Loi propose des modifications au Code pénal de l'Ukraine, au Code de procédure pénale de l'Ukraine, au Code de l'Ukraine sur les infractions administratives à la Loi et au Code des douanes de l'Ukraine. En particulier, le Code pénal de l'Ukraine a incorporé des dispositions relatives aux peines en cas d'application illégale d'invention, prototype industriel, marque déposée, marque de fabrique pour marchandises et services, indication requise de l'origine des marchandises, topographie de circuit intégré, variété de plantes, dans le cas où ces actions auraient pour conséquence des dommages matériels.	Conforme.